



Rapport : FIN2025-51
Date : 19 novembre 2025
Soumis par : Frédéric Desnoyers
Objet : 2026 Borrowing By-Law

Nature / Objectif

Pour autoriser le trésorier à emprunter les sommes pour rencontrer les dépenses courantes en 2026.

Directive/Politique antécédente

Tel que prescrit par la loi sur les municipalités.

Recommandation du service

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2025-104, étant un règlement pour autoriser l'emprunt des sommes d'argent nécessaires pour rencontrer les dépenses courantes en 2026, soit adopté tel que recommandé au rapport FIN2025-51.

BE IT RESOLVED THAT By-law No. 2025-104, being a by-law to authorize the borrowing of money to meet the current expenditures during 2026, be adopted as recommended in report FIN2025-51.

Historique

Chaque année le/la trésorier/ière demande au Conseil municipal d'approuver un règlement d'emprunt pour les dépenses courantes de l'année 2026. La formule autorisée se retrouve à la section 407 (1) et (2) de la loi sur les municipalités de l'Ontario.

Discussion

La section 407 (1) permet à la municipalité d'emprunter à court terme une somme d'argent afin de couvrir les dépenses courantes pour l'exercice, en attendant que les impôts et autres recettes soient perçus.

La section 407 (2) établit le plafond à 50% des recettes estimatives totales du 1er janvier au 30 septembre de l'année en cours, et de 25% des recettes estimatives totales du 1er octobre au 31 décembre.

Chaque année, les revenus et dépenses augmentent ainsi le calcul serait affecté positivement. Le budget 2025 a été utilisé puisque le budget 2026 n'est pas encore approuvé.

Les recettes totales au budget 2025 dépasse 61 millions de dollars.

| | | |
|----------------------|---------------|----------------------|
| Fonds Général | | |
| Opération | 20 072 099 \$ | |
| Taxes | 29 824 997 \$ | 49 897 096 \$ |
| Fonds d'eau | | |
| Taux Fixe | 1 794 276 \$ | |

| | | |
|-----------------------------|--------------|----------------------|
| Opérations | 2 630 281 \$ | 4 424 557 \$ |
| Fonds des égouts | | |
| Taux Fixe | 1 505 705 \$ | |
| Opérations | 2 217 320 \$ | 3 723 025 \$ |
| Gestions des déchets | | |
| Opérations | 3 195 556 \$ | 3 195 556 \$ |
| Total | | 61 240 234 \$ |

Selon le budget 2025, la marge de crédit permise entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre se chiffre à 30 620 117 \$ et de 15 310 058 \$ entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de l'année en cours.

Consultation

N/A

Recommandation ou commentaires du comité

N/A

Impact financier (monétaire/matériaux/etc.)

Il n'y a pas d'impact financier direct relié à l'acceptation de ce rapport.

Implications légales

N/A

Gestion du risque (risk management)

N/A

Implications stratégiques

N/A

Documents d'appui

2025-104 Règlement autorisant l'emprunt des sommes d'argent nécessaires pour rencontrer les dépenses courantes en 2026.